

Fronton, le 23/10/2017

**AVIS DE LANCEMENT DE PROCEDURES ADAPTEES**  
**MARCHE VOYAGES**

Le lycée Pierre Bourdieu vous informe qu'il lance un marché à procédure Adaptée pour l'organisation d'un voyage scolaire en 2017.

**Intendance**

Affaire suivie par  
Nathalie Fenouil  
Téléphone  
05 62 79 83 50  
Fax  
05 62 79 85 59  
Mél.  
nathalie.fenouil  
@ac-toulouse.fr

**MARCHE N° 10/ 2017 – VOYAGE EN ESPAGNE**

**Date limite de réception des offres : le mardi 7 novembre 2017 à 17h**

Les offres doivent être transmises à :

Monsieur le Proviseur du lycée Pierre Bourdieu  
1005 avenue de Villaudric  
BP 54  
31620 FRONTON

1005 avenue de Villaudric  
BP 54  
31620 FRONTON

Vous avez la possibilité de faire parvenir vos offres par mail à l'adresse suivante : [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr) .

Les conditions générales d'achat sont disponible auprès Mme Fenouil, Gestionnaire, sur simple demande au mail suivant : [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr) ou sur le site internet AJI rubrique « marchés publics » (offre n° PAJI/17/ )

**Documents disponibles :**

- Le Cahier des clauses administratives particulières pour l'ensemble du marché,
- Le règlement de consultation pour l'ensemble du marché,
- Le descriptif détaillé du voyage prévu,
- L'acte d'engagement

**Les réponses définitives seront communiquées aux candidats avant le mercredi 15/11/2017**



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Marché N°10/2017 /VOYAGES

#### ARTICLE 1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'organisation de transports et de visite pour les voyages scolaires prévus en Espagne (Andalousie) et en Angleterre (Londres) du lycée Pierre Bourdieu pour l'année 2018

#### ARTICLE 2 – Composition en tranches et en lots

Les prestations comportent deux lots uniques désignés à l'article 1-5 du CCAP.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur du marché est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

#### ARTICLE 3 – Conditions de la consultation

##### 3-1 – Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics.

##### 3-2 – Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'article 1-3 du CCAP et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

##### 3-3 – Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter – au plus tard 5 jours avant la date limite pour la remise des offres – les modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

##### 3-4 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

##### 3-5 – Mode de règlement du marché

###### 3-5-1 – Règlement

Le paiement se fera par virement au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à réception de la facture conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

###### 3-5-2 – Acomptes

Un acompte d'un montant maximal de 70 % du montant total de la prestation pourra être accordé, sur présentation d'une demande écrite, conformément à la réglementation en vigueur.

#### ARTICLE 4 – Modalités de présentation des candidatures et des offres

##### 4-1 – Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat, en faisant la demande par mail auprès de la gestionnaire : [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr).

Le dossier de consultation des entreprises comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement ;
- le tableau récapitulatif et les annexes relatives aux différents lots ;
- le cahier des clauses administratives particulières.

##### 4-2 – Modalités de remise du projet de marché par le candidat

###### 4-2-1 – Contenu du dossier remis par le candidat

La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée portant la mention suivante : « Marché N°10/2017/VOYAGE ». Vous avez la possibilité de remettre ce dossier par mail à l'adresse suivante : [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr)

###### 4-2-2 – Renseignements relatifs à la candidature

La ou les enveloppe(s) contiendra(ont) obligatoirement les pièces suivantes :

- Lettre de candidature
- Déclaration du candidat (DC5)
- Certificats fiscaux (DC7) ou Attestations sur l'honneur datées et signées justifiant que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail
- Attestation d'assurance
- **Acte d'engagement complété et signé**
- **Descriptif détaillé de la prestation proposée.**

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 8 jours à compter de la notification de sa désignation par le pouvoir adjudicateur du marché, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003), ainsi que les pièces mentionnées à l'article R-324-4 du code du travail.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

#### 4-2-3 – Audition des candidats

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il n'est pas prévu d'audition des candidats.

### ARTICLE 5 – Analyse des candidatures et jugement des offres

#### 5-1- Examen des candidatures

L'examen des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

- conformité administrative du candidat
- les critères de jugement seront par ordre décroissant d'importance, selon l'article 53 du Code des marchés publics :

\*la qualité des prestations (60%),

\*les prix (40%).

*NB : l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation ou à certains lots.*

#### 5-2 - Condition sur le nombre d'inscription au voyage.

Un lot pourra être déclaré infructueux en cas d'impossibilité de réunir un nombre suffisant d'élèves participants.

### ARTICLE 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront être **parvenues au plus tard le mardi 7 novembre 2017** au secrétariat de gestion du lycée Pierre Bourdieu ou par email à l'adresse suivante [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr) (un accusé de réception vous sera transmis) ou elles seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées en main propre avec accusé de réception au secrétariat de gestion.

**LES OFFRES RESTERONT VALIDES POUR UNE DUREE DE 120 JOURS APRES LA DATE LIMITE DE RECEPTION.**

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur la ou les enveloppe(s). Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

### ARTICLE 7 – Indemnités des candidats ayant remis une offre

Eu égard à la procédure de consultation choisie, la remise des offres ne fera pas l'objet d'une indemnisation des candidats.

### ARTICLE 8 – Autres renseignements

#### 8-1 – Renseignements complémentaires administratifs et techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par email à [nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr](mailto:nathalie.fenouil@ac-toulouse.fr).

Une réponse sera alors adressée, par écrit, au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

#### 8-2 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du Lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse (qui est aussi agent comptable du lycée Pierre Bourdieu). L'Agent Comptable paie les factures. Les règlements seront effectués par mandat du trésor selon les délais et conditions réglementaires.

Fronton le 20/10/2017  
Le proviseur,



## Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT Marché N°10/2017/MARCHES établi en application du Code des marchés publics

#### ARTICLE 1 – Objet de la consultation – Dispositions générales

##### 1-1 – Objet du marché

Organisation du transport des voyages scolaires pour l'année 2018.

##### 1-2 – Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics avec mise en concurrence préalable à la signature d'un contrat.

Le bon de commande vaudra engagement au moment de la réalisation du voyage.

Pouvoir adjudicateur (PA) : Monsieur MARAVAL Yves, proviseur du lycée Pierre Bourdieu

##### 1-3 – Durée

La durée du marché est de 8 mois du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 juin 2018 sans possibilité de reconduction.

##### 1-4 – Forme du marché

Marché à deux lots.

L'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

##### 1-5 – Lots

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour chaque lot ou pour tous les lots

Le titulaire répond à l'égard du lycée de tout manquement aux obligations qui lui incombent, en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

#### ARTICLE 2 – Pièces constitutives du marché

Elles sont, par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement du candidat
- l'offre comportant les prix proposés
- un descriptif détaillé de la prestation proposée
- le cahier des présentes Clauses Administratives Particulières

#### ARTICLE 3 – Obligations des titulaires

##### 3-1 - Assurance

Les titulaires devront disposer d'un contrat d'assurance couvrant leur responsabilité civile et professionnelle à l'égard des tiers pour tous les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du marché, y compris les erreurs, fautes, omissions ou retards dans l'exécution des prestations.

La preuve sera matérialisée par la remise d'une copie de la ou des police(s) d'assurance et de ses annexes en cours de contrat dans le mois qui suit l'échéance annuelle du contrat d'assurance par une attestation de renouvellement du ou des contrat(s) avec indication éventuelle des avenants apports.

En cas de changement de compagnie, les titulaires devront fournir une copie du ou des nouveau(x) contrat(s).

##### 3-2 - Confidentialité

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et, le cas échéant, de ses sous-traitants et fournisseurs, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études ou décisions dont il a ou aura eu connaissance durant l'exécution du marché.

#### ARTICLE 4 – Engagement de l'administration

L'établissement s'engage à fournir aux titulaires, pour la réalisation du marché qui lui est confié, toutes les informations qu'il leur sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer le plein succès du marché.

#### ARTICLE 5 – Conditions d'établissement des prix

##### 5-1 – Contenu des prix

Les prix sont établis en euros, l'unité réglementaire, en chiffres, hors taxes et toutes taxes.

Les prix sont réputés comprendre toutes les taxes (dont la taxe hausse carburant et les taxes de séjour) et les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation.

Le taux de la TVA sera celui en vigueur au moment de la réalisation du voyage.

En cas de taxe parafiscale, celle-ci devra être intégrée dans les prix.

##### 5-2 – Prix de règlement

Le marché est traité à prix unitaire.

##### 5-3 – Forme du prix

Le marché est traité à prix unitaire ferme. L'unité de valeur monétaire choisie est l'euro (unité de compte et de règlement).

#### ARTICLE 6 – Modalités de règlement

Le paiement des sommes dues au titre du marché s'effectue selon les règles de la comptabilité publique.

Toutes les factures doivent être acceptées par l'agent comptable du Lycée Toulouse Lautrec à Toulouse. (Aussi agent comptable du lycée Pierre Bourdieu à Fronton).

Elles auront été visées au préalable par la personne habilitée désignée.

##### 6-1 – Avance et acomptes

Un acompte d'un montant maximal de 70 % du montant total de la prestation pourra être accordé, sur présentation d'une demande écrite, conformément à la réglementation en vigueur.

##### 6-2 – Présentation des décomptes et des factures

Les décomptes et les factures afférant aux paiements sont établis en un seul original et deux copies, sur papier à en-tête du titulaire et doivent comporter, outre les mentions sociales d'usage, les mentions suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier et les coordonnées de la personne chargée de diriger
- l'exécution au nom du titulaire,
- le n° de compte bancaire ou postal à créditer,
- le n° et la date de notification du marché et le numéro de lot,
- la désignation des prestations,
- la date d'établissement de la facture,
- l'affichage des prix en euros.

Toute demande de paiement incomplète sera rejetée et retournée au titulaire.

#### ARTICLE 7 – Arrêt de prestations – Conditions de résiliation

En cas de résiliation en cours de marché, elle se fera par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de deux mois fermes avant l'échéance.

Les établissements contractants pourront, pour quelque raison que ce soit, résilier les présents marchés dans les conditions prévues au CCAG.

#### ARTICLE 8 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du Lycée Toulouse Lautrec à Toulouse (Aussi agent comptable du lycée Pierre Bourdieu à Fronton).

L'agent comptable paie les factures concernant les voyages du lycée Pierre Bourdieu à Fronton. Les règlements seront effectués par mandat du trésor selon les délais et conditions réglementaires.

#### ARTICLE 9 - Litiges

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient intervenir en cours d'exécution des marchés est celle définie par les articles 131 et 132 du Code des Marchés Publics.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devrait être porté devant le Tribunal Administratif compétent pour le secteur concerné.

A....., le

Signature précédée de la mention écrite « Lu et approuvé » et cachet de la société





## LOT 1 – VOYAGE A SEVILLE (ESPAGNE)

(Marché N°10/2017/MARCHES)

**DATE : DU 08/04/2018 AU 13/04/2018**

**Nombre d'élèves : 52 élèves**

**Nombre d'accompagnants : 4 (aucune gratuité n'est autorisée)**

**Moyen de transport souhaité : Bus :**

- ALLER : départ du lycée, à 16 h, le dimanche 8/4 /2018
- RETOUR : départ de Grenade, à 22h, le 12/04/2018 pour une arrivée en fin d'après midi, le 13/04/2018, au lycée

### **HEBERGEMENT :**

- Logement : en familles d'accueil
- Repas : 3 pensions complètes (du lundi soir inclus au jeudi midi inclus) : petit déjeuner, pique nique à midi et repas le soir

### **VISITES PREVUES :**

- Lundi 9/4/2018 : Arrivée à Séville vers 9h :
  - Prévoir un petit déjeuner « chocolate con churros »
  - Matin : Visite quartier santa cruz, des « Alcazars royaux », de la cathédrale et de la Giralda
  - EN OPTION : prévoir un restaurant à midi
  - Après midi : Musée Naval « Torre de Oro » et parc Maria Luisa, place d'Espagne
  - En soirée (vers 20h) : rassemblement et accueil dans les familles (début pension complète)
- Mardi 10/04/2018 : Cordoue et environs (9h/20h) :
  - Matin : visite site archéologique de médina Azahara
  - Pique nique fourni par les familles
  - Après midi : visite d'un élevage de chevaux souhaité
- Mercredi 11/04/2018 : Cordoue (9h/21h)
  - Matin : Cathédrale-mosquée et synagogue
  - Pique nique fourni par les familles
  - Après midi : visite de l'Alcazar et de la Torre de la Calahorra
- Jeudi 12/04/2018 : Grenade (8h/22h)
  - Arrivée à Grenade fin de matinée : visite de l'Alhambra et de ses palais, les jardins du Généralife
  - Pique nique fourni par les familles (fin de la pension complète)
  - Promenade dans l'ALBAICIN ET VISITE LIBRE CATHEDRALE
  - Prévoir un dîner au restaurant le soir avant le départ vers 22h pour la France
- Vendredi 13/04/2018 : sur le chemin du retour
  - Prévoir un petit déjeuner en cafétéria sur Tarragone vers 8h30/9h
  - Prévoir un déjeuner en cafétéria vers 13/13h30 sur Perpignan
  - Arrivée au lycée souhaitée vers 17h30/18h



CONDITIONS DE L'OFFRE :

Le prix devra inclure :

- Le transport en bus : Lycée de Fronton/Séville ainsi que tous les trajets et transferts durant le séjour.
- L'hébergement en famille, pour les élèves et les accompagnateurs ; Pour les accompagnateurs : en chambre individuelle si possible, sur le même site et obligatoirement à proximité immédiate des élèves.
- Les entrées payantes dans les différents sites visités et les réservations (préciser quand la réservation devra être faite par le lycée éventuellement)
- Une « cagnotte » de 80 € environ en carte bleue pour dépenses non prévues ; certaines visites peuvent par ce biais se payer au guichet éventuellement.
- Les repas en pension complète (3 ) + deux repas au restaurant et deux petits déjeuners le premier et dernier soir (cf ci-dessus) + un repas cafétéria en France sur le chemin du retour
- L'assurance responsabilité civile et annulation (individuelle et collective) incluant le contexte grippal et tenant compte de la situation sanitaire du lieu de départ et de destination + assurance annulation suite à attentat + assurance rapatriement
- La proposition tarifaire TTC devra inclure l'ensemble des prestations ci-dessus.

**NB : Vous pouvez répondre à l'offre sans certaines visites si vous ne pouvez les programmer.**



**ACTE D'ENGAGEMENT - LOT 1**  
**VOYAGE EN ESPAGNE (Andalousie)**  
(N° 10/2017/VOYAGE)

**I – Identification de la personne morale de droit public**

Lycée Pierre Bourdieu à Fronton

Représenté par M. MARAVAL Yves, proviseur – Tél : 05.62.79.85.50

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone et fax :

- agissant pour mon propre compte  
 agissant pour le compte de la société

déclare avoir pris connaissance du règlement et du CCAP

1) Je m'engage, conformément aux documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous.

Cette offre, exprimée en euros porte sur :	Voyage en Espagne (Andalousie)
Montant hors TVA :	
Taux de la TVA :	
Montant TTC :	
Montant TTC arrêté en toutes lettres à :	

Le prix résultant des modalités de calcul indiquées ci-dessus, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au titre de ces mêmes alinéas.

2) Compte à créditer – joindre un RIB ou un RIP. (avec N° IBAN + BIC)

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

3) Mode de règlement:  virement administratif

Date, signature et cachet commercial



## LOT 2 – VOYAGE A LONDRES (ROYAUME UNI) (Marché N°10/2017/MARCHES)

**DATE : DU 22/03/2018 AU 25/03/2018**

**Nombre d'élèves : 9 élèves**

**Nombre d'accompagnants : 2 (aucune gratuité n'est autorisée)**

**Moyen de transport souhaité : Avion - Toulouse – Londres + carte transport bus et métro sur place**

- ALLER : départ de l'aéroport le JEUDI 22/03/2018 vers 6h (pour une arrivée à Londres tôt en matinée)
- RETOUR : départ de l'aéroport de Londres le DIMANCHE 25/03/2018 (pour une arrivée sur Toulouse en fin de soirée)

**HEBERGEMENT : En auberge de Jeunesse (centre de Londres) – 3 nuitées - 5 paniers repas et 2 diners**

### PROGRAMME ENVISAGE :

- **Le jeudi 22/03/2018 :** Arrivée à Londres et passage à L'auberge de jeunesse pour le dépôt des bagages et récupération d'un panier repas pour midi et pour le soir.  
Fin de matinée: visite guidée sur le thème de Churchill incluant la visite de l'impérial War muséum  
L'après midi : visite libre de Covent garden.  
En soirée : comédie musicale « Mama Mía » à réserver et retour auberge de jeunesse pour la nuit
- **Le vendredi 23/03/2018 :** Départ pour la journée avec un panier repas  
Matin : Visite de la Tate Modern  
Après midi : Visite guidée et atelier de théâtre au « globe théâtre »  
Fin après midi ; visite libre vers la tour de Londres et retour auberge de jeunesse pour dîner et pour la nuit
- **Le samedi 24/03/2018 :** Départ pour la journée avec un panier repas  
Matin : Visite libre du quartier de Camden Town, de Hyde Park et Wesminster  
Après midi : Visite à réserver de la national Gallery  
Retour auberge de jeunesse pour dîner et pour la nuit
- **Le Dimanche 25/03/2018 :** Départ pour la journée avec un panier repas  
Matin : Visite guidée sur le thème du Street Art (début de matinée)  
Après midi : Derniers achats sur Oxford street/Regent street/Carnaby street (selon le temps disponible),  
récupération des bagages à l'auberge de jeunesse et transfert à l'aéroport en fin d'après midi

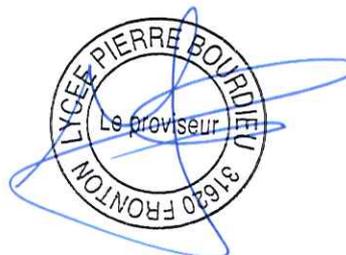


CONDITIONS DE L'OFFRE :

Le prix devra inclure :

- Le transport en avion (pas de LOWCOST) : Lycée de Toulouse/Londres direct ainsi que toutes les taxes d'aéroport et un bagage en cabine
- L'hébergement en auberge de jeunesse (chambre multiple) – 3 nuitées en pension complète J1 soir au J3 soir + 2 paniers repas midi J1 et midi J4 Pour les accompagnateurs : en chambre double (lits jumeaux), sur le même site et obligatoirement à proximité immédiate des élèves.
- Les entrées payantes dans les différents sites visités, les guides (national gallery london, tate modern, shakespeare globe théâtre, workshop shakespeare globe théâtre london, musical, churchill tour london, impérial war muséum, london-street art tour) + national Hallery London, tate modern (entrées gratuites)
- Les réservations notamment à la comédie Musicale « Mama mia »
- L'assurance responsabilité civile et annulation (individuelle et collective) incluant le contexte grippal et tenant compte de la situation sanitaire du lieu de départ et de destination + assurance annulation suite à attentat + assurance rapatriement
- Tous suppléments éventuels (en option) : haute saison, enfants majeurs, taxe séjour...
- La proposition tarifaire TTC devra inclure l'ensemble des prestations ci-dessus.

**NB : Vous pouvez répondre à l'offre sans certaines visites si vous ne pouvez les programmer.**



**ACTE D'ENGAGEMENT - LOT 2**  
**VOYAGE EN ANGLETERRE (Londres)**  
(N° 10/2017/VOYAGE)

**I – Identification de la personne morale de droit public**

Lycée Pierre Bourdieu à Fronton

Représenté par M. MARAVAL Yves, proviseur – Tél : 05.62.79.85.50

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone et fax :

- agissant pour mon propre compte  
 agissant pour le compte de la société

déclare avoir pris connaissance du règlement et du CCAP

2) Je m'engage, conformément aux documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous.

Cette offre, exprimée en euros porte sur :	Voyage en Angleterre (Londres )
Montant hors TVA :	
Taux de la TVA :	
Montant TTC :	
Montant TTC arrêté en toutes lettres à :	

Le prix résultant des modalités de calcul indiquées ci-dessus, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au titre de ces mêmes alinéas.

2) Compte à créditer – joindre un RIB ou un RIP (avec N° IBAN + BIC)

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

3) Mode de règlement.  virement administratif

Date, signature et cachet commercial